

AUTORISATION N°

Le Président du Conseil de la ville de Marrakech

- Vu le dahir portant loi n° 82.03.1 du 20 Moharram 1424 (24 Mars 2003), portant charte communale.
- Vu la loi relative à la fiscalité des collectivités locales et de leurs groupements notamment ses articles 180 à 184.
- Vu l'arrêté communal n°..... du..... fixant le montant des droits, taxes et redevances perçus au profit du budget du Conseil de la Ville de Marrakech.

notamment ses articles n°.....

- Vu la demande en date du par laquelle M
demeurant à
sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour usage lié à la construction.

AUTORISE

ARTICLE 1 - M
a occuper temporairement une superficie de m² du domaine public communal, par dépôts de matériels et de matériaux, par des clôtures ou par des saillies dues aux échafaudages et ce pour un usage lié à la construction d'un local situé à
.....

ARTICLE 2 - L'intéressé devra acquitter à l'avance les droits et redevances afférents à la présente autorisation à la caisse du régisseur communal.

ARTICLE 3 - Tout trimestre commencé lors de l'occupation du domaine public communal est compté pour un trimestre entier.

A le

Copie transmise à MM.

- L'Architecte Municipal.
- Le Caïd de l'Arrondissement
- Le Régisseur Communal
- L'Intéressé.

Le Président du Conseil Communal